



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 39

Mercredi 23 octobre 2024

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Champoz

Dépôt public selon l'article 60 LC

Révision de l'aménagement local de Champoz

Conformément à l'article 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le conseil communal de Champoz dépose publiquement le projet de révision de l'aménagement local: Modification du degré d'affectation des parcelles 116 et 342 de H2 à H1, de la parcelle 111 de H2 à la zone de verdure (art. 79 LC) et celui de la parcelle 39 de H1 à H2. Modification du règlement communal de l'affectation du sol et de construction concernant la zone H2.

Les documents sont déposés au secrétariat communal de Champoz pendant 30 jours, du 23 octobre 2024 au 22 novembre 2024. Ils sont en outre disponibles sur le site Internet de la commune à l'adresse: www.champoz.ch

Pendant la durée du dépôt public, il est possible de former une opposition écrite et motivée contre le projet de révision ainsi que d'émettre une déclaration de réserve de droit auprès du secrétariat communal.

Champoz, le 17 octobre 2024.

Le Conseil communal



Eschert

Votation populaire fédérale du 24.11.2024

Bureau de vote

Le bureau de vote pour les votations fédérales du 24.11.2024 est composé de la manière suivante:

Président: M. Pierre-André Barras

Vice-présidente: M^{me} Stéphanie Burri

Secrétaire: M. Sébastien Frey

Membre: M^{me} Sofia Sanchez Jabli

Suppléante: M^{me} Sarah Russi

Suppléant: M. Emile Huot-Marchand

Eschert, le 23 octobre 2024

Le Secrétariat communal



Belprahon

Grand ramassage du 24 octobre 2024

En raison des travaux au milieu du village, le prochain grand ramassage du 24 octobre 2024 est déplacé à la rue Dos les Terras, entre l'usine Elwin et la Landi. Il aura lieu de 13h30 à 18h30.

Belprahon, le 16 octobre 2024

Le Conseil communal

Après-midi récréatif pour les aînés

L'après-midi récréatif pour les aînés prévu le 27 novembre prochain est reporté à une date ultérieure. En effet, les travaux en cours au milieu du village empêchent tout parcage dans le secteur. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Belprahon, le 23 octobre 2024

Le Conseil communal

Corvées 2024

Toutes les personnes qui ont effectué des corvées pour la commune durant le 2e semestre 2024 sont priées de transmettre leurs heures au secrétariat communal d'ici à fin novembre.

Belprahon, le 23 octobre 2024

Le Conseil communal

Votations du 24 novembre 2024

Bureau de vote

En vue des votations fédérales du 24 novembre 2024, le bureau de vote a été constitué de la façon suivante:

Président: Membrez André

Membres: Bueche Yan

Cagnon Francine

Suppléant(e)s: Chapoy Patricia

Carnal David

Belprahon, le 23 octobre 2024

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérants: Liane Hofer et Thierry Lachat, rue du Temple 6, 2738 Court

Propriétaires: idem requérants

Auteur du projet: D. Zwahlen Sàrl, route de Chaluet 23, 2738 Court

Emplacement: parcelle N° 1511, au lieu-dit «rue de Chantemerle 1», 2738 Court

Projet: ouverture d'une fenêtre en porte-fenêtre avec aménagement d'une terrasse en dalles de jardin sur façade Ouest, prolongement de l'accès existant en bitume pour aménager 3 places de stationnement, remplacement du chauffage par une pompe à chaleur air-eau extérieure (côté Est) et pose de panneaux photovoltaïques en toiture

Chauffage: pompe à chaleur air-eau de type Daikin, Altherma 3, ERGA08

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 novembre 2024 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 23 octobre 2024

Municipalité de Court, administration municipale



Grandval

Approbation de procès-verbaux d'assemblées

Conformément à l'article 67 alinéa 1 du règlement d'organisation, les procès-verbaux des assemblées doivent être déposés publiquement durant 30 jours. Ainsi, les procès-verbaux des assemblées des 7.12.2023, 7.3.2024, 30.5.2024, 6.6.2024 et 27.6.2024 ont été déposés publiquement au secrétariat municipal.

Aucune opposition n'ayant été formée à leur rencontre durant le délai légal, ils ont été ratifiés par le Conseil municipal lors de sa séance du 14 octobre 2024.

Grandval, le 23 octobre 2024

Le Conseil municipal

Elections municipales du 24 novembre 2024

Au terme du dépôt des listes pour les élections municipales du 24 novembre 2024, la liste suivante a été déposée au secrétariat municipal:

Liste «Entente citoyenne Grandval»

Maire et Président des assemblées

M. Laubscher Ian, ancien

Membres du Conseil municipal

M^{me} Oester Esther, ancienne

M. Bichsel Christophe, nouveau

M. Minder Marc, ancien

M. Ruiz Laurent, ancien

Conformément à l'art. 36 du Règlement concernant les élections aux urnes, le Conseil municipal de Grandval proclame élu tacitement tous les candidats proposés respectivement au poste de Maire et Président des assemblées et membres du Conseil municipal, pour la législature 2025-2028.

Grandval, le 23 octobre 2024

Le Conseil municipal

Bureau de vote du 24 novembre 2024

Président: Ian Laubscher
Membres: Madame Evelyne Eggen
Monsieur Sylvain Duchêne

Grandval, le 23 octobre 2024

Le Conseil municipal



Loveresse

Fenêtres de l'avent - Loveresse s'amuse

Chaque jour du 1^{er} au 23 décembre dès 18h à 20h, un habitant de Loveresse décorera et illuminera sa fenêtre.

Les participants proposeront l'animation de leur choix: uniquement l'éclairage ou la décoration, un apéro, une collation chaude, ...tout est envisageable.

Inscrivez-vous en ligne sur ls-a.reservio.com/booking ou au 076 388 82 77.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 novembre 2024. Le calendrier avec le nom et l'adresse des participants sera partagé sur flyer au village, publié sur le site internet de la commune et affiché sur votre vitrine si possible.

Merci d'avance pour votre réponse!

Belle journée meilleures salutations.

Team Loveresse s'amuse

Loveresse, le 17 octobre 2024

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Shahini Dreni, Champ-Faudin 26, 2740 Moutier

Auteur du projet: Bortolussi David, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 3086, Champ-Faudin 26

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure et isolation périphérique des façades.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 22 novembre 2024 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 23 octobre 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Bucci Industries Swiss SA, Route de Grandval 3, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelles N°s 3381 et 3382, Quartier des Laives 13

Projet: Aménagement de bureaux et d'un showroom dans locaux industriels existants.

Zone: PQ «Aux Laives»

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 22 novembre 2024 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et

motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 23 octobre 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Boesiger Stefan, Le Tacon 38J, 2742 Perrefitte

Auteur du projet: Heyer Raymond, 2742 Perrefitte

Emplacement: Parcelle N° 342, Rue des Jardins 10a

Projet: Transformation du bâtiment 10a en habitation. Aménagement d'une place de parc en pavés filtrants.

Zone: H3

Dérogation: Art. 26 RCC

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 22 novembre 2024 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 23 octobre 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante: Moser Polyester Sàrl, M. Thomas Moser, Rue Industrielle 16B, 2740 Moutier.

Auteur du projet: 360 Comte Entreprise générale SA, M. Arnaud Bron, Route de Moutier 93, 2800 Delémont.

Emplacement: parcelle N° 3123, au lieu-dit: «Rue Industrielle 16B», commune de Moutier.

Projet: diverses transformations intérieures dans le but de répondre aux différentes normes et besoin actuels d'une usine de polyester, remplacement des stores, fenêtres et portes, transformation d'une fenêtre en une porte d'entrée et agrandissement de la bouche de ventilation en façade Ouest, modification des sorties de ventilation en toiture, agrandissement de la bouche de ventilation existante et nouvelle bouche de ventilation en façade Nord.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Recensement arch.: digne de protection, objet C, sous contrat de classement depuis le 12.08.2004.

Dérogation: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 novembre 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 octobre 2024

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Ordonnance pour le prix de l'énergie électrique

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, lors de sa séance du 27 août 2024, a modifié

l'Ordonnance pour le prix de l'énergie électrique, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Le document peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 14 octobre 2024

Conseil municipal



Petit-Val

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

Assemblée

L'assemblée des délégués du Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val aura lieu le **mercredi 27 novembre 2024, à 20h, à l'Administration communale de Petit-Val à Souboz.**

Ordre du jour:

1. Salutations et liste des présences.
2. Nomination d'un scrutateur.
3. Approbation du procès-verbal du 05.06.2024.
4. Présentation discussion et approbation du budget 2025.
5. Informations concernant la STEP de Fornet.
6. Rapport du président.
7. Divers et imprévus.

Souboz, le 21 octobre 2024

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)



Reconvilier

04.0302.0181 - eBau 2024-1597

Avis de construction

Requérant(s): Lilla, Cecilia et Raphaël, Rue des Prés 15, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 1246, Rue des Prés 15, 2732 Reconvilier

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau + élimination de la citerne.

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation: aucune

Publication: dès le 16 octobre 2024, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 16 novembre 2024 inclusivement ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 14 octobre 2024

Administration des constructions

04.0302.0174 - eBau 2024-12086

Avis de construction

Requérant(s) : Schärer Elia, Rue du Bruye 21, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Schärer Elia, Rue du Bruye 21, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 733, Rue du Bruye 21, 2732 Reconvilier

Projet : Ajout d'un escalier d'accès à la terrasse Ouest du jardin. Palier en carreaux céramiques, limon zingué et marche en métal type caillebotis, largeur 90 cm. Garde-corps rampant en acier.

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : aucune

Publication : dès le 16 octobre 2024, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 16 novembre 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 14 octobre 2024

Administration des constructions

04.0302.0183 - eBau 2024-16487

Avis de construction

Requérant(s) : OPAX Sàrl, Bel-Air 13a, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : BIM Process.ch, Rue du 23 Juin 20a, 2822 Courroux

Emplacement : Parcelle N° 2317, Bel-Air 13a, 2732 Reconvilier

Projet : Remise à l'état conforme selon acte de vente de la commune. Réfection d'un mur en limite.

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H3

Dérogation : aucune

Publication : dès le 16 octobre 2024, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 16 novembre 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 14 octobre 2024

Administration des constructions

04.0302.0182 - eBau 2024-15984

Avis de construction

Requérant(s) : Bessire Jean-François, Rue de Bel-Air 43, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Pierre Bühler SA, Grand-Rue 68, 2608 Courtelary

Emplacement : Parcelle N° 909, Rue de Bel-Air 43, 2732 Reconvilier

Projet : Rénovation façade (couleur : Ivoire clair RAL 1015) et toiture (tuiles Jura de couleur terracotta).

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : aucune

Publication : dès le 23 octobre 2024, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 23 novembre 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics. Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 21 octobre 2024

Administration des constructions

04.0302.0184 - eBau 2024-17596

Avis de construction

Requérant(s) : Waefler Jean-Pierre, Route de Chaindon 42, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Waefler Jean-Pierre, Route de Chaindon 42, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 2052, Route de Chaindon 42, 2732 Reconvilier

Projet : Ouverture d'une grande fenêtre en façade Sud. Agrandissement de l'ouverture d'une fenêtre en porte fenêtre en façade Ouest. Ouverture d'une fenêtre en façade Nord.

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Mixte HA3

Dérogation : aucune

Publication : dès le 23 octobre 2024, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 23 novembre 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics. Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 21 octobre 2024

Administration des constructions

Projet zone 30 km/h

Avis aux citoyens :

Le projet d'instauration d'une zone limitée à 30 km/h sur l'ensemble des routes communales touche à sa fin. Une présentation publique aura lieu :

Date : Jeudi 24 octobre

Heure : 20h

Lieu : Salle communale

Pour ceux qui ne pourront pas assister à cette présentation, le dossier sera consultable à l'administration communale, au guichet de la police

administrative, pendant les heures d'ouverture, dès la publication de cet avis.

Reconvilier, le 15.10.2024

L'administration municipale

Travaux - réfection du pont de la lingotière

Avis à la population

La municipalité vous informe que les travaux débiteront à **partir du 28 octobre** et devraient se terminer à la fin de cette année. Pendant cette période, l'accès sera fermé aux automobilistes, mais un passage sécurisé sera aménagé pour les piétons.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Reconvilier, le 17.10.2024

Au nom des services industriels



Roches

Fermeture de la route entre Roches et Les Hautes-Roches

Suite à un glissement de terrain, des travaux spéciaux doivent être entrepris ces prochains jours afin de procéder à différents sondages.

Ces travaux débiteront le 18 novembre 2024 pour une durée de maximum 9 jours. La chaussée entre Roches et Les Hautes-Roches sera donc fermée durant toute la journée de 7h30 à 17h30. La route sera ouverte du vendredi à 17h30 au lundi matin à 7h30.

Merci pour votre compréhension.

Roches, le 21 octobre 2024

Conseil communal



Saicourt

Votation fédérale du 24 novembre 2024

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Présidente : M^{me} Mosimann Oksana, Le Fuet

Secrétaire : M^{me} Paroz Patricia, Saicourt

Membres du bureau de vote :

M. Rast Nicolas, Bellelay (dès 10h15)

M^{me} Vermot Nicole, Saicourt (dès 10h15)

Membres du bureau de dépouillement :

M^{me} Jodry Lenaïc, Le Fuet (dès 11h)

M. Schüpbach Lucas, Saicourt (dès 11h)

Suppléants :

M. Ackermann Jérémie, Bellelay

M. Amstutz Thibaut, Le Fuet

Le Fuet, le 21 octobre 2024

Le Secrétariat municipal



Saules

Elections communales du 24 novembre 2024

Au terme du délai fixé au vendredi 18 octobre 2024 à 11h pour le dépôt des listes relatives au renouvellement des autorités communales de la 2^e série sortante, à savoir l'**élection de 2 membres du Conseil communal** pour la période du 1.1.2025 au 31.12.2028, et après examen conformément à l'art. 26 du Règlement concernant les élections

aux urnes, les listes suivantes ont été déposées au secrétariat communal :

Liste N° 1:

M. Stéphane Lüdi, 1964, menuisier (sortant)

M. Dany Grosjean, 1990, paysagiste (sortant)

Selon l'article 36 du règlement concernant les élections par les urnes, lorsque le nombre de candidats et candidates se trouve égal au nombre de sièges à pourvoir, le conseil communal proclame **élus tacitement** tous les candidats et candidates.

Attendu que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, les personnes susmentionnées sont élues tacitement et **l'élection communale du 24 novembre prochain n'aura pas lieu.**

Saules, le 22 octobre 2024

Conseil communal



Sorvilier

Avis de construction

Requérants : M^{me} Caroline et M. Grégory Chopard, Les Auvattes 2, 2736 Sorvilier.

Auteur du projet : HyperSolaire Sàrl, Pré la Dolaise 16L, 2718 Lajoux.

Emplacement : parcelles N°s 164 et 934, au lieu-dit : « Les Auvattes 2b », commune de Sorvilier.

Projet : installation de panneaux photovoltaïques en toiture des garages.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : mixte M2 et agricole.

Zone de protection : périmètre de protection de l'ancienne localité.

Objet protégé : zone riveraine.

Dérégations : art. 24 LAT et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 novembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 octobre 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Avis de construction

Requérante : Salt Mobile SA, Rue Caudray 4, 1020 Renens.

Auteur du projet : Complan AG, M. Michael Henzer, Wasserwerksgasse 39, 3011 Berne.

Emplacement : parcelle N° 1036, au lieu-dit : « Orange », commune de Tavannes.

Projet : modification d'un site de téléphonie mobile existant (remplacement d'antennes) pour le compte de Salt Mobile SA (BE_4004A) pour fournir des services 4G et 5G.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : PPP 2 « plateau d'Orange » (art. 531 RCC).

Dérégation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 novembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 octobre 2024

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Centralisation des hangars du CSP La Birse

Depuis le 1^{er} octobre 2024, le Corps des sapeurs-pompiers La Birse a officiellement centralisé l'ensemble de ses activités au hangar de Tavannes. Dans le cadre de ce regroupement et afin de garantir un accès rapide au hangar pour les premières troupes d'intervention en cas d'alarme, 8 places de parc sont attribuées au CSP la Birse dans le périmètre du hangar.

Tavannes, le 16 octobre 2024

Le Conseil municipal

Arrêté du Conseil municipal de Tavannes relatif à l'organe de conduite communal

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 15 octobre 2024, le Conseil municipal de Tavannes a adopté l'arrêté relatif à l'organe de conduite communal. Cet arrêté entre en vigueur au 1^{er} janvier 2025, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Il abroge le précédent arrêté du 1^{er} janvier 2020.

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Tavannes, le 16 octobre 2024

Le Conseil municipal

Bouger en famille - la salle de gymnastique de Tavannes ouverte les deux premiers dimanches de chaque mois

Dès le mois de novembre et jusqu'au mois de mars 2025, la commission Vie locale de Tavannes offre aux familles avec des enfants de 1 à 8 ans l'opportunité de bouger, de se dépenser et d'interagir ensemble. Des parcours et des espaces de jeux sont prévus pour les tout-petits ainsi que pour les plus grands.

Cet événement est conçu pour favoriser l'interaction et l'activité physique en famille. Des parcours et des espaces de jeux adaptés seront disponibles pour les tout-petits comme pour les plus grands, garantissant une expérience enrichissante pour tous.

Les séances se dérouleront de 9 h à 12 h, les dimanches suivants :

- 3 et 10 novembre 2024
- 1^{er} et 8 décembre 2024
- 12 janvier 2025
- 2 et 9 février 2025
- 2 et 9 mars 2025

Nous encourageons tous les participants à venir avec des vêtements confortables et des chaussettes antidérapantes (ou chaussures de

gymnastique) pour garantir sécurité et confort durant l'activité.

Pour des raisons de sécurité, le nombre maximal d'enfants admis sera déterminé par les responsables sur place. Il est important de noter que l'assurance est à la charge des participantes et participants.

Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux durant ces prochains dimanches et espérons que cette nouvelle activité plaira à un maximum d'entre vous !

Lieu et contact : salle de gymnastique de Tavannes, rue des Sources, 2710 Tavannes / M. Jérémie Bohnenblust, 078 603 76 83

Tavannes, le 17 octobre 2024

Commission Vie Locale

Service Social Régional de Tavannes

Mise au concours - Collaborateur-trice administratif-ve à 50%

Le Service social régional de Tavannes (SSRT) assure les prestations sociales pour 5 communes de la vallée de Tavannes.

Pour compléter son équipe, il met au concours un poste de **Collaborateur-trice administratif-ve à un taux d'occupation de 50 % avec une entrée en fonction au 1^{er} janvier 2025.**

L'annonce complète est disponible sur le site internet de la commune ou sur Jobup.ch. Les dossiers de candidature, accompagnés des documents usuels, sont à adresser par courriel szingaro@ssrtav.ch jusqu'au 8 novembre 2024.

Tavannes, le 17 octobre 2024

Le Conseil municipal

Commune bourgeoise de Tavannes

Assemblée ordinaire d'automne

samedi 23 novembre 2024 à 19 h

Hôtel de Ville de Tavannes, salle N° 2

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 27 avril 2024
2. Budgets communaux pour 2025
3. Rapport du Président
4. Élections :
 - a) d'un membre du Conseil en remplacement de Jean-Claude Prêtre
 - b) de deux membres du Conseil formant la série sortante (Lucas Prêtre et René Eicher)
 - c) de l'organe de vérification des comptes
5. Divers et imprévus

Conseil de bourgeoisie de Tavannes

Tavannes, le 21 octobre 2024

Le secrétaire : Patrick Addor

Assemblée municipale, lundi 25 novembre 2024 à 20h15 - Salle communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale.

Ordre du jour

1. Approuver le budget communal du compte de résultat 2025
2. Prendre connaissance de l'arrêté de compte du nouveau bâtiment scolaire. Crédit voté : CHF 7'964'000 ; Dépense effective : CHF 7'961'880.08
3. Information concernant la modification prévue du Règlement d'organisation

4. Election de l'organe de vérification des comptes pour une durée de quatre ans (2025-2029)
5. Rapport de la commission de gestion
6. Divers

Dépôt public et documents en consultations 30 jours avant l'Assemblée municipale, le budget communal du compte de résultats 2025 (point 1) et l'arrêté de compte (point 2) peuvent être consultés auprès de l'administration municipale durant les horaires d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.tavannes.ch.

Voies de recours

Dans les 30 jours suivant l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication et validation du procès-verbal

Au plus tard 14 jours après l'Assemblée municipale, le procès-verbal est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture du guichet, et ce durant 30 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

Tavannes, le 21 octobre 2024

Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérants/maitre d'ouvrage/auteur du projet : Philippe Horisberger, Rosère 2, 2733 Pontenet

Adresse du projet : BF 419, Rosère 2, 2733 Pontenet

Description du projet : agrandissement de la surface de terrain pour entraînement équestre avec aménagement des abords et construction d'un muret au sud de la parcelle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : ZSL8

Dépôt public : du 16 octobre au 15 novembre 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpiloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 11 octobre 2024

Commune mixte de Valbirse

Paroisse réformée de Bévillard

Assemblée de paroisse ordinaire, mercredi 27 novembre 2024 à 19h à la cure

Ordre du jour

1. Méditation
2. Discussion et approbation de la modification de l'annexe 2 du règlement sur le

statut du personnel et les traitements de la paroisse réformée de Bévillard

3. Présentation et acceptation du budget 2025 et de la quotité d'impôts
4. Election d'un-e vice-président-e des assemblées
5. Election d'un-e conseiller-ère de paroisse
6. Election d'un-e délégué-e au Synode d'arrondissement
7. Nommer l'organe de vérification des comptes
8. Informations concernant les travaux de rénovation
9. Informations concernant la vie paroissiale
10. Informations concernant le Par8
11. Informations concernant l'arrondissement
12. Rapport pastoral
13. Divers et imprévus

Le règlement sous chiffre 2, est déposé publiquement 30 jours avant l'assemblée de paroisse au secrétariat à la cure où il peut être consulté durant la permanence ou sur rendez-vous. Les recours contre les modifications du règlement sur le statut du personnel et les traitements de la paroisse sont à adresser dans les 30 jours suivant l'assemblée à la préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Dépôt du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du 27 novembre 2024 sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 6 janvier 2025, au secrétariat à la cure où il pourra être consulté pendant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous. Les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Bévillard, le 21 octobre 2024

Le Conseil de paroisse

Divers

Paroisse catholique romaine Moutier

Assemblée de la paroisse catholique romaine

Mercredi 27 novembre 2024 à 19h30 à la Maison des Œuvres

Accueil et prière

Ordre du jour

1. Informations de l'Équipe pastorale
2. Informations du Conseil de paroisse
3. Informations de la Présidente du groupe de travail « Transfert de la paroisse »
4. Adoption du nouveau « Règlement d'organisation de la commune ecclésiastique de Moutier - RO »
5. Approbation du « Décret précisant les modalités de la présence des membres de la collectivité ecclésiastique de Moutier (CEM) au sein de l'Assemblée de la Collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et canton du Jura (CEC) pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027

6. Adoption du budget 2025 et du taux de l'impôt paroissial
7. Élection de l'organe de révision pour l'année 2025
8. Élection des vérificateurs des comptes curiaux pour l'année 2025
9. Élection d'un conseiller de paroisse
10. Divers

Le budget 2025, le nouveau RO ainsi que le Décret précisant les modalités de la présence des membres de la CEM au sein de l'Assemblée de la CEC seront déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée de paroisse au secrétariat de la Cure où ils pourront être consultés durant les heures d'ouverture du bureau.

Dépôt du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du mercredi 27 novembre 2024 sera déposé publiquement durant 20 jours, dès le mercredi 4 décembre 2024, au secrétariat de la cure où il pourra être consulté pendant les heures d'ouverture. Durant le dépôt public, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Moutier, le 4 octobre 2024

Le Conseil de paroisse

Syndicat de communes des sapeurs-pompiers Val d'Or

Recrutement

Le CSP Val d'Or recherche des volontaires prêts à s'engager afin d'assurer la relève et de continuer à fournir à la population, un service de proximité rapide et efficace.

Les personnes âgées de 19 à 50 ans (hommes & femmes), des communes de **Petit-Val, Saicourt et Rebévelier** intéressées à faire partie du corps des sapeurs-pompiers Val d'Or, sont invitées à se présenter lors de la séance d'information/recrutement qui aura lieu

le lundi 28 octobre 2024 à 19h30 au hangar de Bellelay (La Verrerie 6)

Bellelay, le 23 octobre 2024

Pour l'Etat-Major - C. Paroz

Syndicat de communes des sapeurs-pompiers Val d'Or

Convocation

L'assemblée des délégués du Syndicat de communes des sapeurs-pompiers Val d'Or aura lieu le :

Mercredi 27 novembre 2024 à 20h Hangar des sapeurs-pompiers Bellelay

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Appel
2. Nomination d'un scrutateur
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 3 juillet 2024
4. Budget 2025
 - a) fixer les soldes, jetons de présence, indemnités forfaitaires, remboursement de frais de cours, quotité de la taxe des pompes, montant des amendes
 - b) accepter le budget 2025
5. Elections/réélections au conseil des sapeurs-pompiers :
 - a) Du Responsable des plans d'interventions
 - b) Du Coordinateur d'instructions
6. Promotions
7. Divers et imprévus

Bellelay, le 23 octobre 2024

Pour l'Etat-Major - C. Paroz

Syndicat d'amélioration foncière intégrale Court (SAFIC)

Assemblée

La 23^e assemblée des propriétaires aura lieu le **lundi 18 novembre 2024 à 20 heures, au centre communal de Court.**

Ordre du jour :

1. Salutations.

2. Procès-verbal de la 22^e assemblée des propriétaires du 25 octobre 2022.
3. Comptes 2022
 - a) Présentation des comptes.
 - b) Rapports de l'organe de vérification des comptes.
 - c) Approbation des comptes et décharge au comité.
4. Comptes 2023
 - a) Présentation des comptes.
 - b) Rapport de l'organe de vérification des comptes.
 - c) Approbation des comptes et décharge au comité.
5. Approuver le décompte final du projet et la participation des propriétaires.
6. Donner mandat aux membres du comité de préparer la dissolution du Syndicat (terminer les décomptes et les encaissements, transférer le fonds d'entretien à la commune et convoquer l'assemblée de dissolution).
7. Divers.

2738 Court, le 23 octobre 2024

Comité du Syndicat d'amélioration foncière intégrale Court (SAFIC)

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14h

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi (fermé le matin) à mercredi: 9h30 à 11h45 et 15h à 17h
Jeudi: 9h30 à 11h45 et 15h à 18h
Vendredi: 9h30 à 11h45 – Fermé l'après-midi
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61
Courriel: info@valbirse.ch
Site internet: www.valbirse.ch
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10h à 12h et 13h30 à 16h30
- Mercredi de 10h à 12h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10h à 12h et 13h30 à 18h30
- Vendredi de 10h à 12h – fermé l'après-midi

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

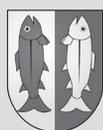
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.

informations pratiques



Crémises

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h